

**RAPPORT N° 02/ 04-56  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ASSOCIATION DIONYSIENNE DE PROMOTION ECONOMIQUE  
RAPPORT ETABLI PAR LE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC**

(ARTICLE L. 1411-3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALE)

Par Délibérations n° 94/5-34 et n° 94/6-54 des 27 juillet et 24 septembre 1994, vous avez confirmé la mission de délégation de service public de promotion économique confiée à l'ADPE.

Conformément à l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

L'ADPE a présenté à la commune son rapport annuel qui est joint en annexe de la présente délibération.

Après l'examen préalable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 13 juin 2002, et qui a émis un avis favorable sur ce rapport, je propose à notre Assemblée de se prononcer sur le rapport de la délégation de service public de l'ADPE pour l'année 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**



**DELIBERATION N° 02/4-56  
au Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002**

**OBJET**

**ASSOCIATION DIONYSIENNE DE PROMOTION ECONOMIQUE  
RAPPORT ETABLI PAR LE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC**

(ARTICLE L. 1411-3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALE)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 13 juin 2002 réunie en application à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale / Consultative des Services Publics Locaux ;

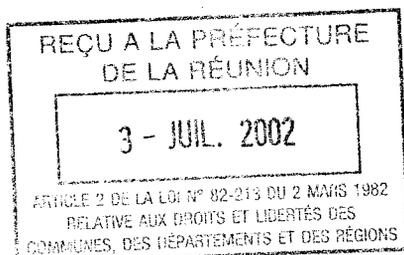
Sur l'avis favorable desdites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le rapport annuel de délégation de service public de l'ADPE.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL 2002

Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



ANNEXE AU RAPPORT N° 02/4-56

**2001**  
**RAPPORT D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE  
LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**SOMMAIRE**

P/ LE MAIRE



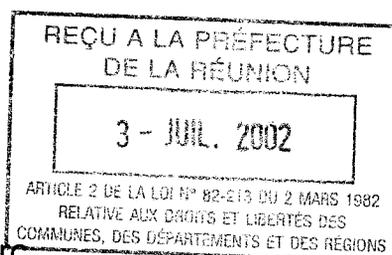
**Dominique FOURNEL**  
**2ème Adjoint**

**I- NOTE LIMINAIRE**

- 1) Nature du service délégué
- 2) Service relevant de la Ville
- 3) Grille tarifaire

**II- INDICATEURS TECHNIQUES**

- 1) Le terrain
- 2) Les bâtiments
- 3) Evolution de l'occupation du Parc.
- 4) Evolution du programme des manifestations
- 5) Qualité du service



**III- INDICATEURS FINANCIERS**

- 1) Evolution du Chiffre d'affaires
- 2) Devis type
- 3) Autres indicateurs

## I- NOTE LIMINAIRE

---

La ville de Saint-Denis a confié à l'Association Dionysienne de Promotion Economique, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion du Parc des Expositions.

### 1) Nature du service délégué

L'A.D.P.E. reçoit pour objectif de susciter, mettre en oeuvre et développer les animations et manifestations devant se dérouler sur ou à partir du territoire de la commune de Saint-Denis, visant à promouvoir l'activité économique et l'emploi en cohérence avec les objectifs fixés en la matière par le Conseil Municipal de la commune ou en accord avec ces derniers.

### 2) Services relevant de la ville

La commune de Saint-Denis accorde à l'A.D.P.E. une subvention (« garantie de recette ») annuelle établie sur la base du budget prévisionnel, des orientations et de la préprogrammation de l'année à venir validées par la ville. La commune de Saint-Denis met à la disposition de l'A.D.P.E. à titre gratuit, les bâtiments, les meubles, matériels et véhicules, dont la liste et les références sont annexées à la convention de délégation de service public.

En contrepartie la ville et ses organismes satellites bénéficient de gratuités et/ou de conditions préférentielles d'utilisation du site, de ses moyens et de son savoir-faire.

### 3) La grille tarifaire (cf. annexes)

Les tarifs de locations étaient inchangés depuis 1994. Le Conseil Municipal du 27 mars 2002 a validé la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

## II- INDICATEURS TECHNIQUES

---

### 1) Le terrain

- . Surface globale (hors parking) : 30 000 m<sup>2</sup>
- . Propriétaire : Mairie de Saint-Denis
- . Convention de Délégation de Service public : durée 15 ans - échéance 31/12/2009
- . Nombre de places de parking alentour : 1 500

### 2) Les bâtiments

	Montant de l'investissement	Surface (en m <sup>2</sup> )	Nb de stands de 9 m <sup>2</sup>	Hauteur s/s plafond	Hauteur des portes
HALL A	55 000 KF (1989)	2650	130	6 m	4 m
HALL B		2950	150	6 m	4 m
HALL C	15 000 KF (1994)	1960	110	6 m	4 m
Structure en Dur (ex Bancoul)					

Datant de plusieurs années, ces bâtiments, malgré un entretien régulier de la part de l'ADPE présentent des déficiences qui nécessitent des travaux relevant du propriétaire.

#### a) Etanchéité des toitures des Halls et des fermetures extérieurs des bâtiments

De nombreuses fuites et infiltrations d'eau, constatées au niveau des toitures des halls et des fenêtres des bureaux ont provoqués des dégâts importants à l'intérieur des bâtiments.

Des bureaux ont été inondés lors du cyclone DINA.

Des exposants lors du salon de la maison, à l'occasion de fortes pluies ont eu leur étalage en partie abîmé.

Il est donc nécessaire de prévoir de manière urgente des travaux d'étanchéité au niveau des toitures et des fermetures des différents bâtiments.

Coût estimatif : 250 000 €

b) Revêtement des sols des halls A,B,C

Particulièrement abîmé, les revêtements des sols à l'intérieur des halls sont à remplacer.

Coût estimatif : 430 000 €

c) Les peintures

Les peintures extérieures et intérieures des halls A et B doivent être entièrement refaites.

Coût estimatif : 180 000 €

d) Les caniveaux et les plaques

Les cornières, supportant les plaques recouvrant les caniveaux à l'intérieur des halls doivent être entièrement refaites.

Coût estimatif : 50 000 €

e) Les éclairages extérieurs

Amélioration du réseau d'éclairage de la cour intérieur et du réseau d'alimentation électrique dans la cour pour les exposants.

Coût estimatif : 70 000 €

d) Réfection du sol dans la cour du parc

Présentant de nombreuses irrégularités et des déformations et dégradations dues à l'ancienneté du revêtement, le sol dans l'enceinte du parc est à rénover entièrement.

Coût estimatif au M<sup>2</sup> est de 54 € soit 11 000 m \* 54 € = 594 000 €

Coût estimatif global : 1 574 000 €

**3) Evolution de l'occupation du Parc des Expositions (en nombre de jour/salle)**

	1997	1998	1999	2000	2001
. Salons	108	233	240	366	416
. Concours	66	45	59	93	131
. Location salles	63	45	44	21	24
. Congrès - Séminaires	48	41	33	21	91
. Spectacles - Arbres Noël	9	8	15	16	31
. Mairie					
- événements familiaux	33	21	33	41	30
- partenaires municipaux	190	154			
- Mairie	35	16	207	32	55

N.B. : à noter le caractère cyclique du nombre de jours « Salons » lié au rythme bisannuel de certaines manifestation : Auto-Moto, Cyber, Tourisme, ...

#### 4) Evolution du programme des manifestations

	1998	1999	2000	2001
. Salons directs	. 10e Salon Maison . 1er Salon du Goût « Régal »	. 11e Salon Maison . 2e Salon tourisme . 6e Salon Auto-Moto	. 12e Salon Maison . 5e Floralties O.I. . 2e Salon du Goût « Régal »	. 13e Salon Maison . 3e Sal. Tourisme . 7e Sal.Auto-Moto
. Salons Indirects	. Salon de l'Enfant . Salon Bureautique . Salon PME (Maurice)	. Salon ADIR . 2e Salon Microsoft	. Salon de la Mariée . Cyber 2000	. Salon de la Mariée . Cyber 2001
. Autres manifest.	. Cimer . Congrès AGPAE . Congrès ADEME . Congrès Croisiéristes	. « Fait-main » . Congrès DDE . Convention VINDEMIA	. « Fait-main » . Congrès Pharmaciens	. Salon des colléges . PAC de la poste . Forum scientifique . Congrès IHEDN . Forum Handicapés

#### 5) Qualité de service

L'analyse des sondages effectués lors des différentes manifestations, fait apparaître que, de nombreux efforts sont sensibles en matière d'accueil des exposants et du public qu'il importe cependant de mettre à niveau en permanence.

Un programme de formations régulières est mis en place afin d'oeuvrer en ce sens.

Les principales formations pour l'année 2001 sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

L'accent a été porté sur la sécurité en matière de formation (ERP & STT)

	1997	1998	1999	2000	2001
. Nature de la formation	. Sécurité incendie . Cariste	. Sécurité incendie 2 . Access . Sauveteur secouriste du travail	. Cariste . Paye . Découverte et connaissance globale des points d'intérêts principaux de l'île	. ERP 1 . Anglais	. ERP 1 . ERP 3 . Marketing . SST
. Nb d'agents	10	4	25	4	10
. Coût	10 800 F	13 100 F	70 200 F	22 560 F	44 840 F

### III- INDICATEURS FINANCIERS

#### 1) Evolution du C.A.

	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>
. C.A. net HT (en KF)	12 125	18 235	16 815	22 651	21 859	25 582
. Subv. Mairie HT (en KF)	1 516	1 516	1 333	1 141	919	800
. Nombre de visiteurs	109 907	256 814	200 366	237 828 (hors Salons sous-traités)	236 872 (hors Salons sous-traités)	234 605 (hors Salons sous-traités)
. Nombre d'exposants	471	589	488	537	557	575

#### 2) Devis type

(cf. page 9)

#### 3) Autres indicateurs

##### a) Garantie financière de la Ville

Conformément à l'article 6 de la convention de Délégation de Service Public, la Mairie de Saint-Denis accorde à l'A.D.P.E. une « garantie de recette » :

- établie sur la base du Budget prévisionnel et du programme de l'année à venir;
- correspondant initialement à la somme des salaires des ex personnels de la Mairie intégrés à l'A.D.P.E.

##### b) Garantie à l'emprunt contracté par l'A.D.P.E.

En octobre 1993, la Commune de Saint-Denis a accordé à l'A.D.P.E. une garantie d'emprunt de 470.500 F (durée 7 ans) pour l'acquisition de structures modulaires d'exposition.

La dernière échéance a été honorée le 30 octobre 2000.

##### c) Fiscalité

Conformément aux préconisations du commissaire aux comptes et avec la collaboration de notre expert comptable nous avons complété et retourné un questionnaire fiscal avant le 31/12/99.

L'intérêt d'une telle démarche réside dans le fait que l'administration s'engage à ne pas remettre en cause l'exonération fiscale dont a pu bénéficier l'association s'il apparaît que celle-ci devait être soumise aux impôts commerciaux, pour la période antérieure au 31/12/99, sous réserve d'être de bonne foi.

Malgré de nombreuses relances, aucune réponse ne nous a été faite à ce jour.

d) Social

FICHE DES MOYENS HUMAINS

*Personnel propre à l'Association*

Administratifs			
nombre	Fonction		
1	Respons. Communication		
1	Respons. Marketing	09/2001	S
1	Respons. Commercial		
2	Respons. Congrès		
1	Respons. Administrat. Financ.	09/2001	A
3	Secrétaires		
1	Assistante aux Resp. Congrès		
1	Aide-comptable		
2	Attachées commerciales		
1	Agent polyvalent		
1	Assistante Resp. Marketing		
1	Apprenti comptable	08/2001	S
15			

Techniques	
nombre	Fonction
1	Respons. Technique
1	Chef de groupe
1	Chef d'équipe
1	Agent d'entretien
1	Gardien
5	ouvriers polyvalents
10	

*Personnel détaché de la Ville de Saint-Denis*

Administratifs			
nombre	Fonction		
1	Respons. Admin. et financier	07/2001	S

Techniques	
nombre	Fonction
néant	

Effectif Global permanent : 25

Masse salariale correspondant à cet effectif : 4 829 821 FF

Masse salariale annuelle :

4 986 797 FF

La différence correspond aux rémunérations versées aux vacataires, recrutés durant les salons, en direct par l'ADPE (Guichetières, Employées de secrétariat, Chauffeurs de navette, Agent d'entretien).

Ces concours ponctuels de personnels (durée 10 à 15 jours en moyenne sur un salon) représentent un embauche effective de 37 personnes réparties sur l'année.

**INVENTAIRE DU MATERIEL MAIRIE**

	<b>Stock initial</b>	<b>INVENT. fin 99 bon état</b>	<b>materiel mis au rebut</b>
<b>STRUCTURES DE STAND</b>			
- Px 8000 ( 2,50 m)	2147	1600	547
- Ph 1005 ( 0,955 m)	3632	2098	1534
- Ph 1005 ( 2,96 m)	1334	645	689
- Blocs portes	2	0	2
- Portes enseigne	435	133	302
- Ph 1005 ( 0,20 m)	1334	714	620
- Pattes fix. + tube + tringlospot	1305	0	1305
- Mélaminés ( 2,42 x 0,86)	1816	0	1816
- Mélaminés ( 2,87 x 0,21)	667	17	650
<b>MOBILIER DE STAND</b>			
- Tables ( 120x75x70)	150	0	150
- Chaises chromés	450	262	188
- Tables basses	25	5	20
- Chauffeuses	75	22	53
- Bahut ( 30x40x80)	80	27	53
- Comptoirs ( 90x30x110)	45	33	12
- Tabourets blancs	24	0	24
- Meubles bar	6	0	6
- Réfrigérateur	12	0	12
- Cendriers	75	0	75
<b>MOBILIER SALLES CONFERENCE</b>			
- Tables noires	29	26	3
- Chaises noires	180	156	24
- Chariots transport	14	14	0
- chaises coquilles	300	63	237
- Chaises métalliques		231	
- Chariots transport	11	11	0
<b>MATERIEL ET MOBILIER SALLES E/F</b>			
- Plateaux tables	63	63	0
- Chaises	240	230	10
- Réfrigérateur 2 portes	1	1	0
- Réfrigérateur 1 porte	1	1	0
- Lave-vaisselle	1	1	0
- Machine à glaçon	1	0	1
- Bacs isothermes	3	3	0
<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>			
- Chariot élévateur	1	1	0
- Nacelle	1	1	0
- Auto-laveuse	1	0	1
- Transpalette	2	0	2

**DEVIS / BON DE COMMANDE**



**Concours Technicien de**

Période de location :

Nb de jours :

Nb de pers :

Designation	Qté	P.U.H.T.	Montant H.T.	TVA
Table et chaise individuelle par candidat Occupation hors heures d'ouverture  Horaires : 10h - 21h (Horaires des compositions : 12h-14h et 16h-20h) Concours externe : 112 candidats Concours interne : 12 candidats	124 personnes x 1 jour(s) 4 Heure(s)	8,00 € 27,00 €	992,00 € 108,00 €	8,5 % 8,5 %
<b>Taux TVA</b> 8,5	<b>Base HT</b> 1 100,00 €	<b>TVA</b> 93,50 €	<b>Total H.T.</b> 1 100,00 €	<b>Total TVA</b> 93,50 €
			<b>Total T.T.C.</b> 1 193,50 €	<b>Règlement</b> 0,00 €
			<b>Net à payer</b> 1 193,50 €	

ARRETE LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE : 1 193,50 €

1 - RESERVATION :

Votre réservation devient effective au retour du présent devis dûment signé et accompagné du règlement de 30% du montant total, à titre d'arrhes non remboursables soit : 358,05 €

2 - MODALITES DE REGLEMENT :

Le dépôt de solde devra être versé au moins 10 jours avant l'occupation

3 - CONDITIONS PARTICULIERES □ :

Une sonorisation adéquate avec micro HF est prévue. Une pièce d'identité sera réclamée en dépôt lors de la mise à disposition du GSM ou du téléphone. Les unités consommées feront l'objet d'une facturation détaillée que le présent signataire s'engage à régler à la présentation □□□

Bon pour accord, le .....

Signature et cachet du client

Jean Jacques MOREL  
 Vice-Président Délégué ADPE

# **ANNEXES**

RAPPORT N° 02/2-49  
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ADPE  
TARIFICATION DES PRESTATIONS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2002

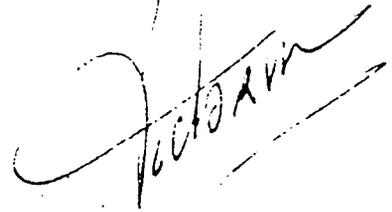
Par Délibérations n° 94/5-34 et n° 94/6-54 des 27 juillet et 24 septembre 1994, le Conseil Municipal a confirmé la mission de délégation de service public de promotion économique confiée à l'ADPE.

Conformément aux termes de la Convention passée avec cet organisme, toute nouvelle grille tarifaire est soumise l'aval du Conseil Municipal. Avec le passage à l'euro, l'ensemble des tarifs ont été revus et vous sont proposés en annexe.

Je vous demande de vous prononcer sur cette nouvelle grille tarifaire, mise en œuvre rétroactivement au 1er janvier 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/2-49  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 27 mars 2002

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ADPE  
TARIFICATION DES PRESTATIONS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

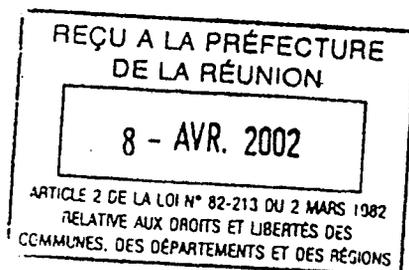
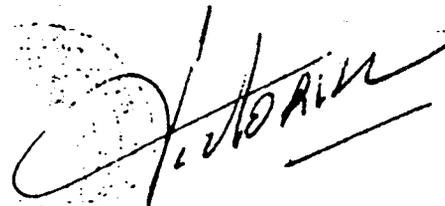
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions - dont 2 par procuration)

Adopte la nouvelle grille tarifaire des prestations de l'ADPE, applicable à partir du 1er janvier 2002.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, ...

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



# TARIFS DES PRESTATIONS DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT-DENIS - ANNEE 2002 -

## (TARIFS EN EUROS)

Tarifs de locations des locaux

Tarifs prestations complémentaires

Eléments de stands

Matériel spécifique des salles de conférence

Mobilier de stand ou de location

Tarifs Matériel de traduction simultanée

Tarifs Prestations concours

Grille tarifaire d'utilisation des locaux

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mercredi 27 mars 2002  
et annexé à la Délibération n°

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



page 1/6

page 2/6

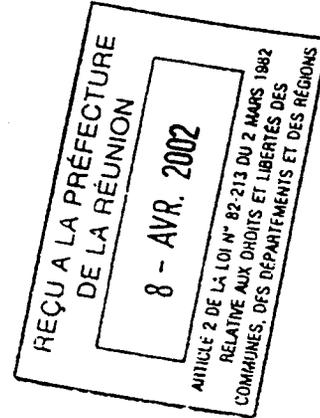
page 3/6

page 3/6

page 4/6

page 5/6

page 6/6



## TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX

Structures	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Prix du m <sup>2</sup> par jour HT (€)	Prix de la salle par jour HT (€)	Prix TTC (€) TVA 8,5%
Hall A ( traité acoustiquement )	2650	1,80	4 770,00	5 175,45
Hall B ( traité acoustiquement )	2950	1,80	5 310,00	5 761,35
Hall C	1950	1,80	3 510,00	3 808,35
Structure tendue Hall D	700	1,25	875,00	949,38
Structure tendue Hall E	1000	1,25	1 250,00	1 356,25
Cour intérieure	2500	0,50	1 250,00	1 356,25
Salle A ( sonorisée, climatisée )	180	2,80	504,00	546,84
Salle B ( climatisée )	60	2,80	168,00	182,28
Salle C ( climatisée )	250	2,50	625,00	678,13
Salle D ( climatisée )	95	2,50	237,50	257,69
Salle E ( climatisée )	220	2,50	550,00	596,75
Salle F ( climatisée )	190	2,50	475,00	515,38
Salle de presse	40	2,80	112,00	121,52
Restaurant du parc	510	3,29	1 680,00	1 822,80

### MAJORATIONS

27,00 € HT / heure	de 17h00 à 24 h00 et de 00h00 à 8h00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un technicien ou d'un administratif
75,00 € HT / heure	de 17h00 à 24 h00 et de 00h00 à 8h00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un Cadre
100,00 € HT / heure	de 17h00 à 24 h00 et de 00h00 à 8h00 et les jours fériés ainsi que les samedis pour la permanence d'un électricien pour intervention TGBT ( heures normales : 35 Euros )
107,00 € HT	astreinte d'un électricien pour intervention TGBT / semaine
610,00 € HT	si location d'une partie d'un hall ( montage de la cloison de séparation )

### CAUTIONS

A partir de 765 € selon le devis  
Cette caution ne sera pas encaissée et sera rendue à la fin de la location

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES 1

### ELEMENTS DE STAND

Désignation	Unité	Prix unitaire HT ( € ) ( forfait )	Prix unitaire TTC ( € ) ( forfait )
Cloison de stand	mètre linéaire	9,15	9,93
Enseigne avec lettrage		15,25	16,55
Moquette	m <sup>2</sup>	3,50	3,80
Pose moquette	m <sup>2</sup>	3,85	4,18
Films plastiques	m <sup>2</sup>	0,50	0,54

Soit un stand de 9 m<sup>2</sup> équipé de moquette + enseigne

$$= (9 \cdot 9,15) + 15,25 + 9 \cdot (3,5 + 3,85 + 0,5)$$

soit 168,25 € HT  
et 182,55 € TTC

Soit un stand de 9 m<sup>2</sup> équipé de moquette + enseigne + électricité

$$= (9 \cdot 9,15) + 15,25 + 9 \cdot (3,5 + 3,85 + 0,5) + 54$$

soit 222,25 € HT  
et 241,14 € TTC

Soit un stand de 9 m<sup>2</sup> équipé de moquette + enseigne + électricité + moquette dans les allées

$$= (9 \cdot 9,15) + 15,25 + 9 \cdot 2 \cdot (3,5 + 3,85 + 0,5) + 54$$

soit 292,90 € HT  
et 317,80 € TTC

### AUTRES PRESTATIONS TECHNIQUES

Désignation	Prix unitaire HT (€) ( forfait )
Point d'eau	107,00
Installation téléphone	92,00
Electricité	54,00

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES 2

### MATERIEL SPECIFIQUE AUX SALLES DE CONFERENCE

Désignation	Prix unitaire HT par jr.(€)
Télévision	23,00
Magnétoscope	39,00
Projecteur Diapos+ Ecran	70,00
Rétroprojecteur + Ecran	70,00
Paperboard ( papier + feutre )	23,00
Frais d'installation	30,00

### MOBILIER DE STAND OU DE LOCATION

Désignation	Prix unitaire HT par jr.(€)
Bahut	13,00
Comptoir	14,00
Table basse ronde	9,50
Chauveuse	9,50
Meuble bar	23,00
Tabouret bar	8,00
Podium m <sup>2</sup> ( h : 1,20 - 1,40 )	13,00
<= 40 tables standards (forfait)	7,00
> 50 - 100 tables standards	6,65
> 100 =<150	6,30
> 150 =< 200	5,95
<= 100 chaises (forfait)	2,50
> 100 chaises =<200	2,15
> 200 =< 300	2,00
> 300- =< 400	1,95
> 400 =< 500	1,80
> 500 =< 600	1,70

## MATERIEL DE TRADUCTION SIMULTANEE

### TARIFS

Désignation	Prix HT par jr (€)	Matériel A.D.P.E. disponible
1 pupitre interprète double	70,00	3
1 émetteur infrarouge et unité centrale	245,00	1
1 radiateurs Infra rouge	76,00	3
1 récepteur.	7,00	97
Cabine pour Interprètes de conférence Insonorisée	430,00	1
Assurance	115,00	
1 technicien de 8h à 17h ( soit 8h00)	460,00	
heure supplémentaire au-delà de 17h00	92,00	

Tarif dégressif appliqué à partir du 3ème jour de location ( - 50 % sur le tarif matériel )

Frais de transport et autres frais	
- 15 km (forfait)	62,00
- 30 km (forfait)	92,00
+ 30 km	1,60 par km
	23,00 par repas

## TARIFS PRESTATIONS CONCOURS

Désignation	Prix unitaire HT par jr (€)
Table et chaise individuelle pour examen / concours	10,00

## TARIFS CONCOURS CONVENTION SATPN

Désignation	Prix unitaire HT par jr (€)
Table et chaise individuelle pour examen / concours	8,00
Table et chaise individuelle pour examen / concours	6,00

A partir du 2ème jour

## TARIFS CONCOURS CONVENTION RECTORAT

Désignation	Prix unitaire HT par jr (€)
Table et chaise individuelle pour examen / concours	8,00
Table et chaise individuelle pour examen / concours	6,00

A partir du 2ème jour

## TARIFS CONCOURS CONVENTION DIRECTION DES DOUANES

Désignation	Prix unitaire HT par jr (€)
Table et chaise individuelle pour examen / concours	6,50

50% de réduction à partir du 2ème jour

**GRILLE TARIFAIRE D'UTILISATION PREFERENTIELLE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT - DENIS**

Utilisateurs	Prestations	Location de locaux	Location de matériel	Personnel		Matériel de l'ADPE	Autres services Personnel temporaire
				Heures normales	Heures supplémentaires		
et organismes associatifs paramunicipaux Sans paiement par des tiers Donnant lieu à paiement par des tiers	Commune de St-Denis Occupation par des tiers agréés par la commune	0% ( gratuit )	0% ( gratuit )	0% ( gratuit )	Coût de revient	0%	100%
		0% ( gratuit )	0% ( gratuit )	0% ( gratuit )	100%	0%	100%
Association à activité non commerciale ( si la location donne lieu à une activité commerciale, le bénéficiaire entre dans la catégorie Autres ) Assemblée Générale et Conseils d'Administration associatifs et syndicaux à caractère sociale Association à but humanitaire	Occupation par des tiers agréés par la commune	80%	80%	80%	100%	100%	100%
		80%	80%	80%	100%	100%	100%
		50%	50%	50%	100%	50%	100%
Autres occupations ponctuelles notamment commerciales ( même associatives ) Congrès extérieurs Occupations annuelles, pluriannuelles Occupation nouvelle majeure Occupations partenariales Concours	Autres commerciaux ( 4 )	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		50%	50%	50%	100%	100%	100%
		100%	100%	100%	100%	100%	100%
		100%	100%	100%	100%	100%	100%
Formule Séminaires / Réunions	Occupations familiales des Salles E et F	Un coût à la place de 10 Euros HT sera appliqué sauf conventions particulières 30 Euros HT/personne prestation complète ( 2 pauses café + déjeuner + salle + matériel Audio-visuel disponible ) minimum 50 pers					
		Forfait de location		Caution unique	100%	100%	100%
		549,00 €					
Occupations familiales Salle E Occupations familiales Salle F	Occupations familiales des Salles E et F	382,00 €		382,00 €	100%	100%	100%
		321,00 €		321,00 €	100%	100%	100%

!11

1) En cas d'occupation relevant de 2 catégories d'utilisateurs, les conditions tarifaires les plus élevées sont applicables. 2) Les coûts d'utilisations sont indiqués en pourcentage du prix de base des prestations. 3) Les occupations de tiers agréés par la commune et ayant une assise géographique sur la seule commune de St-Denis se verront appliquer une réduction supplémentaire de 10%. 4) Les tarifs de la grille peuvent faire l'objet de négociations jusqu'au prix de revient minimum pour partie des prestations si besoin est, conformément à l'article 4 "Priorités d'action" paragraphe 5 et l'article 5 "Conditions préférentielles" paragraphe d. de la convention de mission de délégation de service public.

Jean-François MELLANO

MAITRE EN GESTION  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONSEIL  
GESTION & CONTROLE

Secteur Associatif & Collectivités locale

**ASSOCIATION DIONYSIENNE  
PROMOTION ECONOMIQUE**

Hôtel de ville de Saint Denis

Comptes Annuels  
*au 31 décembre 2000*

**CONSEIL  
GESTION & CONTROLE**

Secteur Associatif et Collectivités Locales

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2000 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/1999 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	174 755	174 755			4 849	0,33
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	2 134 779	569 468	1 565 311	11,31	1 766 198	11,77
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 140 538	826 879	313 660	2,27	304 782	2,03
Autres immobilisations corporelles	5 853 333	4 618 599	1 234 735	8,92	1 449 575	9,66
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	64 100		64 100	0,46	64 100	0,43
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 367 506</b>	<b>6 189 701</b>	<b>3 177 805</b>	<b>22,35</b>	<b>3 589 504</b>	<b>23,33</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	26 674		26 674	0,19	99 159	0,66
Clients et comptes rattachés	2 239 291	320 255	1 919 036	13,86	3 606 297	24,04
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	11 826		11 826	0,09	7 884	0,05
. Personnel	3 850		3 850	0,03	46 149	0,31
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	222 088		222 088	1,60	106 686	0,71
. Autres	793 590		793 590	5,73	270 310	1,90
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 600 000		2 600 000	18,78	800 000	5,33
Disponibilités	5 034 527		5 034 527	36,36	5 931 173	39,54
Charges constatées d'avance	56 306		56 306	0,41	544 720	3,63
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 988 152</b>	<b>320 255</b>	<b>10 667 898</b>	<b>77,05</b>	<b>11 412 378</b>	<b>75,07</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>20 355 658</b>	<b>6 509 956</b>	<b>13 845 702</b>	<b>100,00</b>	<b>15 001 882</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2000 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/1999 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 160 998	37,28	5 160 998	34,40
Report à nouveau	2 606 109	18,32	1 133 313	10,75
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 064 721</b>	<b>-22,12</b>	<b>2 492 797</b>	<b>19,52</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 702 387</b>	<b>33,96</b>	<b>7 767 107</b>	<b>57,77</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	300 000	2,17		
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>300 000</b>	<b>2,17</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 523 191	11,00	2 014 938	13,43
. Découverts, concours bancaires				
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	101 046	0,73	101 052	0,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 222 383	37,72	3 458 894	23,05
<b>Dettes fiscales et sociales</b>				
. Personnel	510 031	3,58	475 790	3,17
. Organismes sociaux	844 722	6,10	644 474	4,30
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	216 869	1,57	388 453	2,59
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	308 042	2,22	26 869	0,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	117 032	0,85	56 304	0,38
Produits constatés d'avance			68 000	0,45
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>8 843 316</b>	<b>63,87</b>	<b>7 234 774</b>	<b>48,23</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>13 845 702</b>	<b>100,00</b>	<b>15 001 882</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2000 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/1999 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	21 859 110		21 859 110	100,00	22 651 016	100,00	-791 906 -3,43
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>21 859 110</b>		<b>21 859 110</b>	<b>100,00</b>	<b>22 651 016</b>	<b>100,00</b>	<b>-791 906 -3,43</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 513 913	5,93	1 452 606	5,41	61 307 4,23
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			79 529	0,36	111 125	0,49	-31 596 -28,42
Autres produits			3 806	0,02	476	0,00	3 330 599,53
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>23 456 359</b>	<b>107,31</b>	<b>24 215 223</b>	<b>106,91</b>	<b>-758 864 -3,12</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			16 746 605	76,51	13 294 677	58,59	3 451 928 20,66
Impôts, taxes et versements assimilés			386 467	1,77	111 155	0,49	275 312 247,66
Salaires et traitements			5 251 074	24,02	5 043 683	22,27	207 391 4,11
Charges sociales			2 513 209	11,50	2 323 747	10,26	189 462 9,15
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 029 530	4,71	847 682	3,74	181 848 21,45
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			80 015	0,37	20 546	0,09	59 469 259,44
Dotations aux provisions pour risques et charges			300 000	1,37			300 000 N.S.
Autres charges			269 137	1,23	45 710	0,20	223 427 489,73
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>26 576 037</b>	<b>121,58</b>	<b>21 687 199</b>	<b>95,74</b>	<b>4 888 838 22,54</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 119 678</b>	<b>-14,26</b>	<b>2 528 023</b>	<b>11,16</b>	<b>-5 647 701 -223,35</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			172 586	0,79	70 510	0,31	102 076 144,77
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers</b>			<b>172 586</b>	<b>0,79</b>	<b>70 510</b>	<b>0,31</b>	<b>102 076 144,77</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilés			93 028	0,43	64 368	0,28	28 660 44,53
Différences négatives de change			3 998	0,02			3 998 N.S.
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières</b>			<b>97 025</b>	<b>0,44</b>	<b>64 368</b>	<b>0,28</b>	<b>32 657 50,73</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>75 561</b>	<b>0,35</b>	<b>6 142</b>	<b>0,03</b>	<b>69 419 N.S.</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-3 044 117</b>	<b>-13,92</b>	<b>2 534 166</b>	<b>11,19</b>	<b>-5 578 283 -220,11</b>

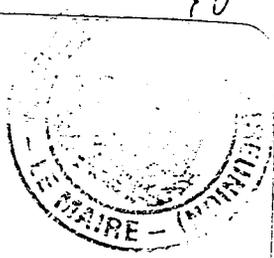
Période du 01/01/2000 au 31/12/2000

Présenté en Francs

Edité le 21.05/2001

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2000 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/1999 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	118 909	0,54			118 909	N.S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>118 909</b>	<b>0,54</b>			<b>118 909</b>	<b>N.S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 082	0,13	220	0,00	27 862	N.S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	70 858	0,32	24 810	0,11	46 048	135,33
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>98 940</b>	<b>0,45</b>	<b>25 030</b>	<b>0,11</b>	<b>73 910</b>	<b>295,33</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>19 969</b>	<b>0,09</b>	<b>-25 030</b>	<b>-0,10</b>	<b>44 999</b>	<b>-179,77</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	40 573	0,19	16 339	0,07	24 234	148,32
<b>Total des Produits</b>	<b>23 747 854</b>	<b>108,64</b>	<b>24 285 733</b>	<b>107,22</b>	<b>-537 879</b>	<b>-2,20</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>26 812 575</b>	<b>122,66</b>	<b>21 792 936</b>	<b>96,21</b>	<b>5 019 639</b>	<b>23,03</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-3 064 721</b>	<b>-14,01</b>	<b>2 492 797</b>	<b>11,01</b>	<b>-5 557 518</b>	<b>-223,33</b>
			<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>	
Dont Crédit-bail mobilier	76 588	0,35	108 518	0,48	-31 930	-29,47
Dont Crédit-bail immobilier						

40



**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADPE**  
**Du Mardi 29 mai 2001 à 17h00**

L'an deux mille un et le 29 mai, à 17h00, l'Assemblée Générale s'est réunie sur la convocation faite par le Vice-Président Délégué, selon l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2000,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation du rapport d'activité 2000 dans le cadre de la D.S.P.,
- Point d'étape du projet d'extension du Parc des Expositions.

**Etaient présents :**

- |                                   |                            |
|-----------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur J-Jacques MOREL        | - Monsieur J-Claude PAYET  |
| - Monsieur Philippe DOKI-THONON   | - Monsieur J-Hugues POYNIN |
| - Monsieur Gérard PERSONNE        | - Monsieur Serge HOARAU    |
| - Monsieur J-Louis DUPUIS         | - Monsieur Roland CHABOUD  |
| - Monsieur J-Claude PIERIBATTESTI |                            |

**Etaient représentés :**

- Monsieur Christian ALBANY
- Monsieur David HUBERT-DELISLE

**Au profit de :**

- Monsieur J-Jacques MOREL
- Monsieur

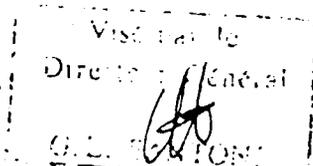
Assistent également à l'Assemblée Générale (A.G.) de l'ADPE (à titre consultatif) :

- Monsieur Guy-Luc SANTONI, Directeur Général de l'ADPE
- Monsieur JC AUBRAS, Responsable Administratif et Financier de l'ADPE
- Monsieur J-François MELLANO, Expert Comptable
- Monsieur Philippe HO-YEN, Commissaire aux Comptes

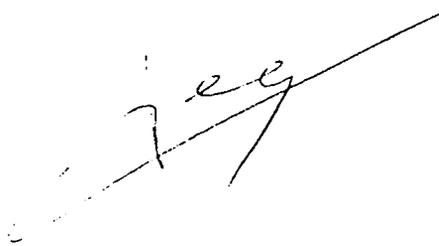
Monsieur le Vice-Président constate que neuf membres sont présents en respect des règles prévues aux statuts et que deux membres sont représentés.

Monsieur le Vice-Président déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

L'Assemblée Générale désigne Monsieur PIERIBATTESTI pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.



JJM



Le Vice-Président dépose sur le bureau la convocation, la feuille de présence ainsi que le pouvoir de :

Pouvoirs de :

- Monsieur Christian ALBANY
- Monsieur David HUBERT-DELISLE

Au profit de :

- Monsieur J-Jacques MOREL
- Monsieur

pour le représenter et voter toutes décisions.

Après examen des dossiers remis en séance, la discussion s'engage sur les différents sujets à l'ordre du jour.

Chaque point de l'ordre du jour fait ensuite l'objet d'une présentation détaillée et, après discussion, donne lieu aux résolutions suivantes, soumises au vote de l' A.G. :

**PREMIERE RESOLUTION**

**- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2000 :**

L'assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2000, joints en annexe, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Total du bilan : .....	13 845 702 FF
- Total produits d'exploitation : .....	23 456 359 FF
- Résultat net comptable : .....	- 3 064 721 FF

Après la présentation du rapport de gestion qui a été faite par le responsable administratif, les membres décident d'affecter le résultat de l'exercice 2000 en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION**

**- Exercice 2000 : Examen du rapport du commissaire au comptes :**

Les membres de l'A.G. ont pris acte du rapport du commissaire aux comptes .

**TROISIEME RESOLUTION**

**- Approbation du rapport d'activité 2000 dans le cadre de la D.S.P. :**

Les membres de l'A.G. ont pris connaissance du rapport d'activité 2000 dans le cadre de la délégation de service public.

Une présentation et des précisions ont été apportées en séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Visé par le  
Directeur Général

G.L. SANTONI

QUATRIEME RESOLUTION

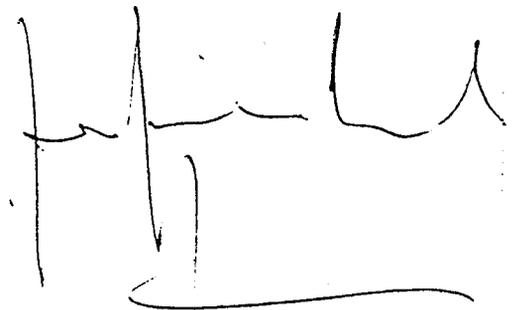
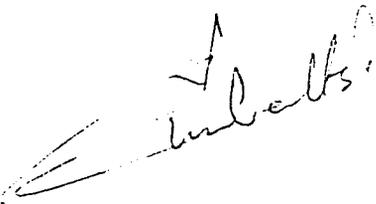
- Point d'étape du projet d'extension du Parc des Expositions.

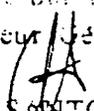
L'assemblée générale a pris acte des différents éléments (faisabilité, scénarios, premières approches financières, ...) du projet d'extension du parc des expositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance

Le Vice-Pdt Délégué



Vu par le  
Directeur Général  
  
G.L. SANTONI